

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À
MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération DEL2026_006 du 28 mars 2026 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération DEL2026_008 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2026_010 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL2026_122 du Conseil municipal du 17 juin 2026, validant la cession d'une propriété bâtie située 96, rue Auguste Delaune à Villejuif (Val-de-Marne) ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne Gaëlle LEYDIER, première adjointe au Maire, le **mercredi 21 octobre 2026** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Cession d'une propriété bâtie située 96, rue Auguste Delaune à Villejuif.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **30 SEP. 2026**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller départemental du Val-de-Marne

